# Un élu amendé pour avoir navigué en eaux interdites

VOILE Grand amateur de voile, le municipal nyonnais Maurice Gay s'est fait pincer pour avoir vogué sur la partie française du Léman, deux jours avant la réouverture de la frontière, alors qu'il disputait un Bol d'Or pirate.

PAR **DIDIER.SANDOZ**@LACOTE.CH

rôle de surprise, glissée dans la boîte aux lettres de Maurice Gay. Il y a peu, il s'est vu signifier une amende de 135 euros venue de l'officier du Ministère public près le Tribunal de police de Thonon-les-Bains. Son délit? Le municipal nyonnais, grand amateur et pratiquant de voile est reconnu coupable de «circulation dans un lieu interdit d'une circonscription territoriale où l'état d'urgence sanitaire est déclaré», infraction constatée le samedi 13 juin à 14h43. En d'autres termes, ce marin d'eau douce a commis l'erreur de naviguer en eaux françaises, deux jours avant la réouverture de la frontière.

Nous avons estimé que l'on ne franchirait la frontière que si l'on devait mettre pied à terre dans un port français."

MAURICE GAY
AMENDÉ POUR AVOIR NAVIGUÉ
DANS LES EAUX FRANÇAISES AVANT
LA RÉOUVERTURE DE LA FRONTIÈRE.

L'élu nyonnais ne cherche pas à esquiver sa responsabilité. Cet après-midi-là, alors que le vent s'agitait sur le Haut-Lac, son équipage et lui filaient à près de 15 nœuds en direction du Bouveret. Avec trois autres voiliers – une dizaine ayant abandonné précédemment - son grand Surprise baptisé «Flash» voguait en tête de flottille sur le parcours aller de cette régate inofficielle présentée e un Bol d'Or pirate.



gés avant le départ, le matin de Genève, si nous étions autorisés à «couper» par les eaux françaises, raconte le vigneron. Et nous avons estimé que l'on ne franchirait la frontière fermée entre nos deux pays que si l'on devait mettre pied à terre dans un port français.» Dès le début du confinement, nos voisins ont décrété l'interdiction totale de la navigation de plaisance.

### Secours et police sur l'eau

tière», relate Maurice Gay.

«A ce moment-là, nous faisions

attention à ne pas franchir la li-

gne immatérielle de la fron-

Mais un nouvel arrêté préfectoral autorisait à nouveau aux navigateurs français de voguer sur leur lac dès le début du mois de juin. Les skippers ont donc choisi de prendre le risque de rallier au plus vite les les bateaux en course. Elle a «On s'est légitimement interro- deux extrémités du Léman. certainement relevé les imma- fait devancer par «Isis» au re-

C'est l'amende infligée pour avoir vogué en eaux territoriales françaises le 13 juin dernier.

Ce transit en territoire français aurait pu passer inaperçu si cet après-midi de juin, sauveteurs, pompiers et gendarmerie n'étaient pas venus porter secours au monocoque «French Connection» en difficulté au large de Meillerie.

«Ils nous ont vus arriver à quatre sous le vent. La vedette de la gendarmerie française s'est approchée de nous puis a longé

triculations, mais n'avons pas discuté avec les agents qui ne nous ont pas abordé vu que nous étions lancés à plus de 13 nœuds (ndlr: environ 25 km/h).» La surprise a donc été totale quand la facture est arrivée dans sa boîte aux lettres la semaine dernière.

### Aucun regret

Le navigateur sourit de sa mésaventure plutôt qu'il ne s'énerve. «Le montant de 135 euros est inférieur au coût d'inscription pour mon bateau au vrai Bol d'Or qui se monte à plus de 220 francs», relève le député PLR au Grand Conseil. Et cette régate, pour toute inofficielle qu'elle ait été, lui a donné de belles sensations. «Nous avons fait la course en tête à l'aller, puis nous nous sommes



Le 13 juin, Maurice Gay avait pris part, avec son équipage, au Bol d'Or pirate à bord de son voilier «Flash» (à droite). Pour rallier le Bouveret, la petite flottille avait allégrement coupé par les eaux françaises. Contrôlé non loin de Meillerie (ci-dessus), il a été sanctionné d'une amende de 135 euros.

JENIFER SCHLUP, GOOGLE MAP ET DR/MAURICE GAY

tour. C'est l'un des Bols les plus rapides que j'ai couru, en 15 heures et 15 minutes environ.» Tous les bateaux en course quoi qu'il s'agisse du record de la plus faible participation au Bol d'Or qui voit s'élancer quelque 500 voiliers d'habitude arboraient un étendard de pirates de l'organisation environnementale Sea Shepperd. «Ça n'a peut-être pas plu à la gendarmerie qui n'a épargné aucun d'entre nous», suggère le quinquagénaire, déjà courtisé par les pirates de Rive après la publication de sa mésaventure sur Facebook.



Un autre féru de voile du Cœur de La Côte a reçu la même amende de 135 euros par courrier, pour une infraction semblable constatée quelques minutes après le relevé de position du navire de Maurice Gay. «Le hic, c'est que cela fait plus de deux ans et demi que je n'ai pas navigué près de Meillerie et ce samedi-là, je ne suis pas sorti de mon port d'attache», confie ce sexagénaire. Une opposition a donc été signifiée. Soit il y a eu usurpation d'identité si le fautif a été interpellé et a dû donner son nom, soit il s'agit d'une erreur. Au vu de la proximité des heures et de l'emplacement de l'infraction du voilier nyonnais et de celle de cet autre navigateur, la deuxième hypothèse semble la plus probable.

## Josette et ses acolytes sur les quais de Morges

**CULTURE** Des marionnettes géantes ont profité de la fermeture des rues du bord du lac à la circulation motorisée. Déambulations.

manches de cet été, les quais de La Coquette s'ouvrent à la culture. Et, en la matière, Morges a vu grand et surtout très haut. Au moins trois mètres, la taille des marionnettes qui y ont défilé dimanche: Josette, 76 ans, son facétieux chien Eustache, et Léo, rencontré au hasard de la balade de la maîtresse et de son bouledogue an-

Fermés à la circulation les di- tacle en déambulation, conçu par une dizaine de compagnies des arts de rue romandes, dont la Cie du Botte Cul à

La performance de ce dimanche a été proposée par l'Office de la culture de la ville. «Le projet est né de l'urgence d'offrir des animations culturelles qui soient compatibles avec la situation et les mesures sanitaires et d'offrir un moment Créé en trois semaines à la d'évasion célébrant le vivre-Chaux-de-Fonds, en pleine ensemble, loin des écrans et crise du coronavirus, «La pro- supports électroniques», explimenade à Josette» est un spec- que Catherine Hurschler,

chargée de communication. Et, à voir Josette danser avec une petite fille ou Eustache se tortiller en rythme avec un cycliste, le spectacle a conquis les badauds présents sur les

### Programme en préparation

culturelles ont été si mises à mal, c'est réjouissant d'acapporteront à la fois de la détente sur les quais morgiens et

«Cette année où les activités cueillir de telles animations qui un peu de travail aux artistes»,



Josette fait quelques pas de danse avec une fillette, rencontrée lors de sa balade, dimanche, sur les quais fermés à la circulation. SIGFREDO HARO

relève pour sa part le syndic Vincent Jaques. «Après une date dans le Jura et deux dans le canton de Genève, cela me fait extrêmement plaisir de jouer à Morges, là où est basée ma com-

pagnie, tout en faisant vivre les arts de rue dans un endroit où ils ne sont pas encore très développés», se réjouit Laura Gambarini, de la Cie du Botte Cul, alias le chien Eustache.

D'autres animations culturelles seront proposées certains dimanches jusqu'au 20 septembre, date de fin de la fermeture des quais. Le programme est encore en préparation. JOL